



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-020-01, annule et remplace

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 9 mai à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absente excusée : Madame Béatrice GUEGAN.

Était absente non excusée : Madame Véronique BOISARD

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

DEVIS DESHERBEUR THERMIQUE, ANNULE ET REMPLACE

Présentation de la décision

Afin de permettre à notre agent technique de gagner du temps sur le désherbage, l'investissement dans un désherbeur thermique s'avère pertinent.

Trois devis ont été demandés :

	LESIEUR	RIPERT	KABELIS SAS
Désherbeur thermique avec chariot largeur de travail 30 à 45 cm haute température à 604°C puissance 51 Kw restitués à 1,5 bars	2 988 € TTC		
Désherbeur thermique avec chariot largeur de travail 40 cm température basse 80°C Equipé d'un harnais dorsal		3 600,29 € TTC	3 420 € TTC

Après réflexion et suite à une mise à disposition du desherbeur RIPAGREEN par l'entreprise KABELIS, notre agent communal s'est orienté vers ce matériel, en effet il permet d'être plus économique sur la consommation de gaz. Son harnais dorsal permet également de se déplacer avec une petite bouteille de gaz.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le devis KABELIS pour un montant de 3 420 € TTC.

Madame Alexandra FOUCAULT s'étant retirée du conseil municipal à 21h35, n'a pas participé au vote de cette délibération.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 mai 2023.

Le Maire, Anthony ROULLIER

